

Séance du 20 septembre 2018 à 19 heures

Le vingt septembre deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de CIEURAC, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

La commune de Bellefont-la Rauze n'ayant pas délibéré sur la désignation des représentants au Conseil, celle-ci n'a donc pas été convoquée

Etaient présents les membres titulaires suivants : (42)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. VIVIER Jean-Luc (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjoul), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. GILES Jérôme (St Gély – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. TREIL Jean (Douelle), M. REDOULES Matthieu (Espère), Mme VANBESIEN Joëlle (Le Montat),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (25)

M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors - procuration donnée à M. MUNTE), Mme FAUBERT Françoise (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à Mme LOOCK), M. COLIN Henri (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), M. TULET André (Cahors - procuration donnée à Mme BOYER), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. STEVENARD Daniel (Pradines - procuration donnée à M. MARRE), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus),

Procurations : 7

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

**Service : Achats- Commande publique**

**Objet : Autorisation de signature d'une convention entre l'Etat et le Grand Cahors pour l'organisation et le fonctionnement de la dématérialisation des marchés publics soumis au contrôle de légalité**

**A été adopté à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

**Séance du 20 septembre 2018**  
**Rapporteur : Claude TAILLARDAS**

Rédacteurs : Benoît DUFOULON  
Services : Achats- Commande publique

**Objet : Autorisation de signature d'une convention entre l'Etat et le Grand Cahors pour l'organisation et le fonctionnement de la dématérialisation des marchés publics soumis au contrôle de légalité**

Mesdames, Messieurs,

Le 1er octobre 2018 constitue une échéance fondamentale dans la dématérialisation de la passation des marchés publics.

A cette date, tous les acheteurs publics devront être équipés d'un profil d'acheteur et publier sur cette plateforme les documents de la consultation pour les marchés publics dont la valeur du besoin estimé est égale ou supérieure à 25 000 € HT.

Le Grand Cahors est doté du profil acheteur « AWS ».

L'envoi et la réception des offres des entreprises, la communication avec celles-ci, les signatures des pièces, contractuelles ou non, leur notification se feront électroniquement via ce profil acheteur. Le temps du papier est révolu.

Aussi, les articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) imposent la transmission au contrôle de légalité, des marchés publics, à partir d'un seuil.

L'option « AWS légalité », permettant la télétransmission des marchés publics soumis au contrôle de légalité, a été récemment commandée par le Grand Cahors afin de ne pas rompre la chaîne dématérialisée avec la préfecture. Ainsi l'entreprise Agysoft, développeur de l'outil AWS, est désignée « tiers de télétransmission » entre le Grand Cahors et la Préfecture.

Un conventionnement est nécessaire avec le représentant de l'Etat pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission des marchés publics soumis au contrôle de légalité.

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée,

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention et les actes y afférents, avec le représentant de l'Etat concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

AR PREFECTURE

046-200023737-20191114-01\_14\_11\_2019-DE  
Regu le 18/11/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,**

**Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**